

SERVICES DE L'AUTOMOBILE : SECTEUR DE PREMIER PLAN EN MATIÈRE DE FORMATION ALTERNÉE

33 300 Alternants

Source : Estimation ANFA, en 2017/2018

7,6% des salariés en contrat d'alternance

└ L'ANFA restitue dans cet Autofocus une étude sur les pratiques et usages de l'alternance.

└ LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE EMPLOIE 33 300 SALARIÉS EN CONTRAT D'ALTERNANCE



81 %

des alternants sont en contrat d'apprentissage



19 %

des alternants sont en contrat de professionnalisation

LA MAJORITÉ DES ALTERNANTS PRÉPARE UNE FORMATION SPÉCIFIQUE À LA BRANCHE



81 %

suivent une formation dans les domaines spécifiques de la branche :

maintenance et vente véhicule léger (VL), véhicule industriel (VI), moto, cycles, carrosserie, magasinage et enseignement de la conduite.



19 %

suivent une formation dans les domaines transverses :

secrétariat, comptabilité, marketing.

LES ALTERNANTS SE FORMENT MAJORITAIREMENT DANS LES PETITES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS



76 %

des apprentis



53 %

des salariés en contrat de professionnalisation

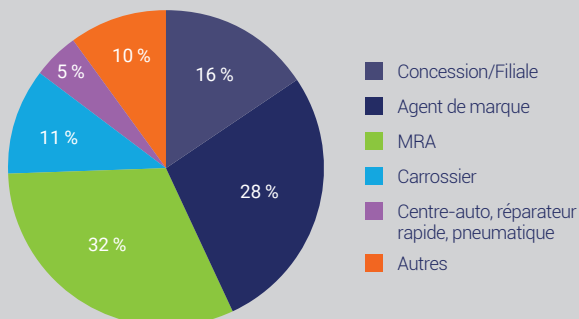
travaillent dans une entreprise de moins de 11 salariés



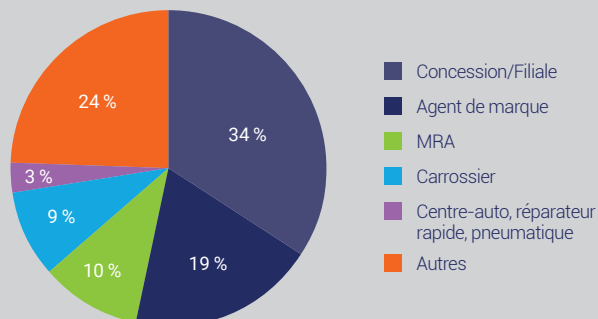
45 % DES ALTERNANTS SONT EMPLOYÉS PAR LES RÉSEAUX CONSTRUCTEURS

La part des salariés en contrat de professionnalisation est élevée chez les concessionnaires et agents de marque alors que celle des apprentis est plus importante chez les mécaniciens réparateurs automobiles (MRA).

RÉPARTITION DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE



RÉPARTITION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION



LES ENTREPRISES DU COMMERCE ET DE LA RÉPARATION DU POIDS LOURD SONT LES PLUS NOMBREUSES À AVOIR RECOURS À L'ALTERNANCE : PRÈS D'UNE ENTREPRISE SUR DEUX (44 %) EMPLOIE AU MOINS UN ALTERNANT



44 %

des entreprises du poids lourd



42 %

des entreprises moto



41 %

des carrosseries

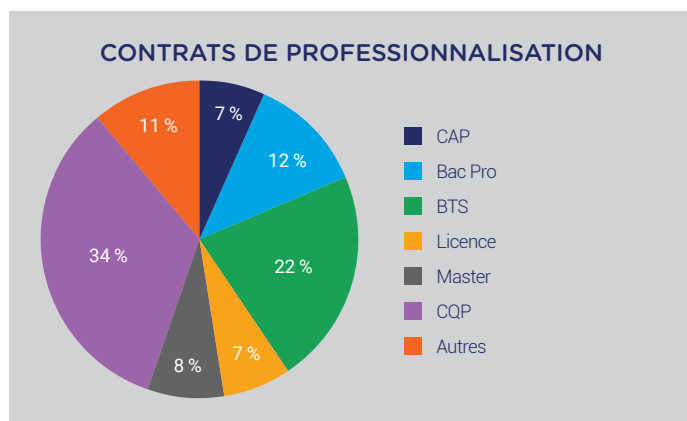
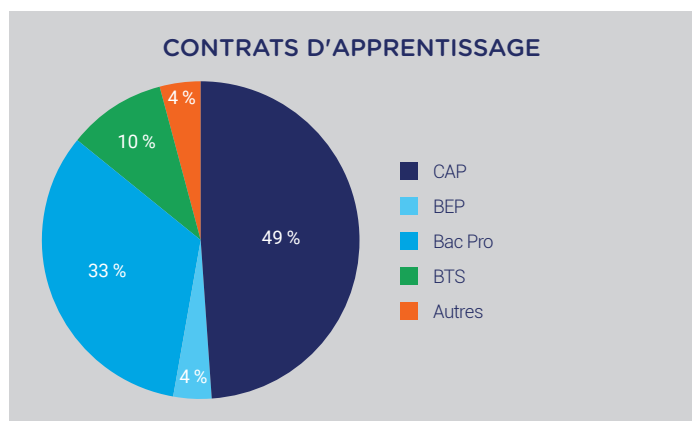


40 %

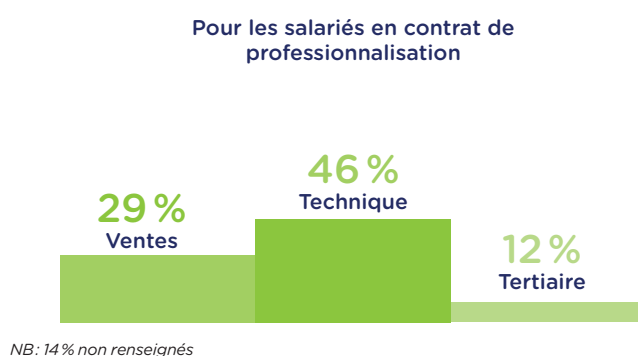
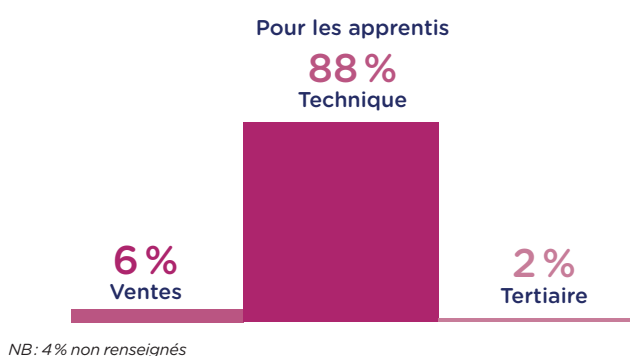
des entreprises maintenance et vente VL

emploient au moins un alternant

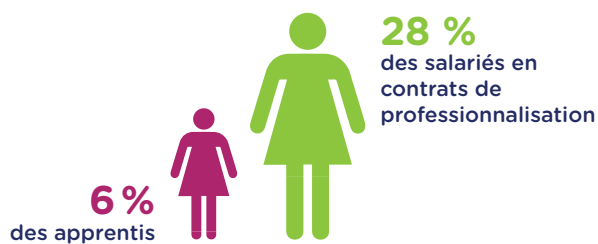
LES APPRENTIS PRÉPARENT EN MAJORITÉ UN CAP OU UN BAC PRO, TANDIS QUE LES SALARIÉS EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION PRÉPARENT PLUTÔT UN CQP OU UN BTS



L'APPRENTISSAGE FORME PRINCIPALEMENT AUX MÉTIERS TECHNIQUES. LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION SONT PLUS DIVERSIFIÉS, SUR LA VENTE ET LE TERTIAIRE



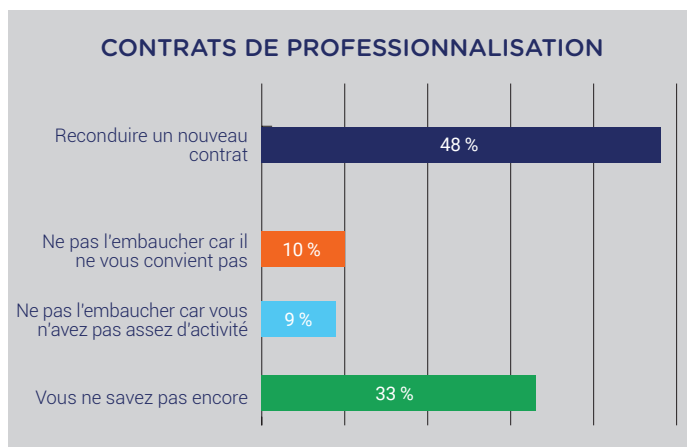
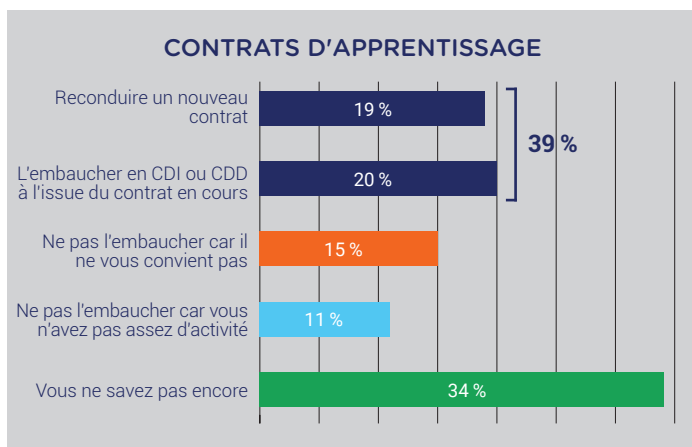
LE POIDS DES FORMATIONS VENTE ET TERTIAIRE EXPLIQUE UNE PART PLUS IMPORTANTE DE FEMMES DANS LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION VIENT À LA SUITE D'UN CURSUS SCOLAIRE, L'ÂGE MOYEN EST DONC PLUS ÉLEVÉ



DÈS LE MILIEU DU CONTRAT, 41 % DES ENTREPRISES PRÉVOIENT D'ORES ET DÉJÀ D'EMBAUCHER LEUR ALTERNANT À L'ISSUE DU CONTRAT, TANDIS QUE, POUR UN TIERS, LA DÉCISION N'EST PAS ENCORE PRISE.





42 % DES ENTREPRISES QUI N'ONT AUCUN ALTERNANT CONSIDÈRENT QU'ELLES NE SONT PAS EN MESURE D'ENCADRER UN SALARIÉ EN ALTERNANCE BESOIN D'AIDE ?

L'ANFA, votre interlocuteur unique, vous conseille sur l'offre de formation et le déploiement de l'alternance dans l'entreprise. En 2019, elle finance les **contrats de professionnalisation**, puis, à partir de 2020, les **contrats d'apprentissage**.

I La charte entreprise formatrice

- La charte est un engagement réciproque entre votre entreprise et l'ANFA en vue de vous accompagner dans l'intégration et la formation des jeunes en alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation).

Elle permet d'accompagner et de valoriser votre engagement.



PAROLES DE PROFESSIONNELS

“ On embauche des alternants pour répondre à une problématique emploi face à des difficultés de recrutement. ”

“ L'ANFA nous a parlé de ce dispositif et de l'accompagnement qui pouvait être fait sur mesure pour nous. ”

“ Le fait d'entrer dans ce dispositif nous a permis de prendre conscience qu'il fallait clairement identifier et former les tuteurs, ce que nous avons fait avec l'aide de l'ANFA. ”

I MonJobAuto

L'ANFA met à votre disposition **MonJobAuto**, site d'offres d'emploi des services de l'automobile et de la mobilité



Construit autour des métiers et des spécificités de la branche des services de l'automobile, le site www.monjobauto.fr renforce l'accompagnement fourni par l'ANFA à toutes les entreprises en matière de compétences, d'emploi et de formation.

Maintenance-réparation, commerce, carrosserie-peinture et l'ensemble des services liés à l'automobile, au camion et aux deux-roues sont représentés sur MonJobAuto.



DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

Le **contrat d'apprentissage** permet à un jeune (de 16 à 29 ans) de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'obtenir un diplôme professionnel pour entrer dans la vie active.

Le **contrat de professionnalisation** permet à un jeune (de 16 à 25 ans) ou un demandeur d'emploi (de 26 ans et plus) l'acquisition – dans le cadre de la formation continue – d'une qualification professionnelle (CQP, diplôme, titre) reconnue par la branche professionnelle et/ou l'État. L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi.

Cette publication présente les résultats d'une enquête quantitative (questionnaire en ligne ou par téléphone) réalisée au début de l'année 2018 auprès de 3 210 établissements de la branche, représentatifs au regard de leur activité, de leur taille et de leur emplacement géographique. Les questions ont porté principalement sur les pratiques de recrutement des établissements mais une partie de l'enquête était consacrée directement à l'alternance et avait pour objectif :

- La quantification des alternants employés au moment de l'enquête.
- La description du dernier poste en apprentissage recruté et/ou du dernier poste en contrat de professionnalisation recruté.

En tout, ce sont 1 095 établissements répondants employant au moins un alternant et 1 180 postes en alternance décrits.

L'ANFA

L'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) mandatée par les partenaires sociaux, met en œuvre la politique nationale de formation de la branche des services de l'automobile. Elle développe et harmonise l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, initiale et continue, tant au niveau national qu'au niveau régional. Elle finance les actions de formation des entreprises et conseille sur les dispositifs, et plus globalement sur la gestion de la formation et des emplois.

Retrouvez toutes les publications de l'Observatoire sur <http://observatoire.anfa-auto.fr>

Observatoire ANFA
2 rue Capella - 44470 Carquefou
Tél.: 02 44 76 21 50
observatoire@anfa-auto.fr • www.anfa-auto.fr

Directeur de la publication: Patrice OMNES
Directeur de rédaction: Stéphane PAUTET
Rédaction: Marie-Sophie GIRARDIN
Édition et création: Service Communication ANFA

